

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 avril 2026
Date de publication
29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03_28042026

N°03 : ENFOUISSEMENT RESEAUX LOSANGE ABORDS EGLISE SAINT-MACLOU
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Dans le cadre des travaux d'aménagement extérieur de l'Eglise Saint-Maclou et dans la continuité de la délibération prise le 4 décembre 2024 concernant l'approbation de l'enfouissement des réseaux des rues de Mortfontaine, Jeanne de Navarre, Place et rue Saint-Maclou, il est proposé l'enfouissement du réseau LOSANGE. Ces travaux seront réalisés par la société LOSANGE pour un montant de 62 132.30 € HT soit 74 558.76 € TTC.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, urbanisme et travaux du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'enfouissement des réseaux dans le quartier de l'Eglise Saint-Maclou,
- **ACCEPTE** le devis de la société LOSANGE pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 62 132.30 € HT soit 74 558.76 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des éléments relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derley*....., secrétaire de séance

Derley